

reux devaient tomber dans le servage. Cette classe existe en pays celtique, où le colon s'appelle le *tacog*, aussi bien qu'en pays anglo-saxon et germanique, où il se nomme le *cottier*, le *bordier*, le *tributaire*, le *lide*, l'*aldion*, tandis qu'il conserve son nom de *colon* en pays romain. Tantôt, comme le *bordier* ou le *cottier*, il ne détient qu'une mesure (*cottage*) avec quelques parcelles de terre; tantôt, comme la plupart des tenanciers de même situation, il cultive des terres plus étendues. En principe, il possède la liberté personnelle; il est libre (*ingenuus*), et les tenures qu'il exploite sont qualifiées *manses ingenuiles*. Au IX^e siècle, les *lides*, tributaires ou colons, forment encore un contingent considérable de la population des campagnes. En Germanie, dans les domaines de l'évêché d'Augsbourg, on compte 1.041 manses ingénuiles, en regard de 466 manses serviles, et dans un domaine de l'abbaye de Lorsch 20 manses ingénuiles sur un total de 38. A Saint-Germain-des-Prés se trouvent 2.000 ménages de colons, tandis qu'il n'y en a que 851 de serfs.

La condition de cette classe sociale s'est aggravée. Sa liberté est purement théorique, puisque le colon est dépourvu de tout droit politique. En général, sauf chez les Celtes, si le colon a théoriquement le droit de porter les armes, d'ester en justice, même de plaider contre son maître, ces prérogatives sont nulles en fait, puisqu'il dépend directement du propriétaire, pourvu à son égard des privilèges de la puissance publique et auquel il donne les noms de *maître* ou de *souverain* (*dominus*). Il est astreint à l'égard de ce maître à de lourdes charges : la *capitation* ou *chevage* payé par tête de colon, l'*agrier*, le *champart* ou *terrage*, redevance en nature ou en argent qui varie du tiers au dixième ou au douzième du revenu du sol. Il acquitte des droits d'usage, pour jouir des terres, des bois, des pâturages du domaine seigneurial. Il est tenu à des *corvées* pour cultiver la réserve du propriétaire. A Bobbio, par exemple, les colons (*mas-*